|  |  |
| --- | --- |
| Berne, le 3 novembre2017 Communiqué de presse | |
| « Réforme des prestations complémentaires (PC) »  Le maintien du niveau des prestations est un leurre |
|  |

Après le Conseil des Etats, c’est au tour du national de trancher dans le vif des prestations complémentaires (PC). Les décisions prises ce jour par sa Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N) frapperont durement les personnes qui dépendent des PC, particulièrement les parents en situation de handicap et leurs enfants.

AGILE.CH condamne l’opération de démantèlement de la CSSS-N. Les coupes décidées frapperont des personnes qui vivent déjà très chichement. Pire : en rabotant les montants servant à couvrir les besoins vitaux des enfants, la majorité de la CSSS-N déclare qu’ils sont actuellement trop élevés.Il reste à espérer que les frais de garde pour les enfants de moins de 11 ans soient bel et bien remboursés, sinon à quoi bon vouloir inciter les rentières et rentiers AI à aller travailler ?

Trop peu de sucre pour faire passer l’amertume

Ces coupes dans les suppléments pour enfants sont soi-disant pondérées par une meilleure prise en compte des loyers maximaux dans le calcul des PC. Or, il convient de rappeler que ces montants n’ont pas été indexés depuis 2001, alors que depuis, la hausse moyenne des loyers avoisine les 20%. C’est ce qu’on appelle « donner d’une main pour reprendre de l’autre ». Qui osera encore prétendre, après cela, que la réforme des PC maintient le niveau des prestations ?

**Contact:**

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps

079 237 65 02/ [catherine.rouvenaz@agile.ch](mailto:catherine.rouvenaz@agile.ch)/ [www.agile.ch](http://www.agile.ch)

|  |
| --- |
| **AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap** s’engage pour l’égalité, l’inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l’élaboration d’une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches. |